

## Zoom sur les professions artisanales



*Les professions artisanales font partie des métiers où les déplacements peuvent être réguliers. Qu'ils soient fleuristes, bouchers, ou bijoutiers, la conduite professionnelle des artisans est donc un volet indissociable à ce secteur d'activité et présente des spécificités qui lui sont propres. Le secteur de l'artisanat est en effet confronté à des contraintes particulières*

*telles que le transport de matériaux, la visite de sites...*

*Cette étude sur les actifs et la route apporte un éclairage sur cette profession aux pratiques routières très diversifiées.<sup>1</sup>*

### Leurs usages et ressentis au volant

Les artisans sont particulièrement concernés par les déplacements professionnels puisque 58 % d'entre eux conduisent régulièrement durant leur journée de travail (contre 43 % au global des professions). Pour ces déplacements, **les deux principaux types de véhicule utilisés sont la voiture (56 % contre 53 % sur l'ensemble des professions) et le véhicule utilitaire léger (41 % contre 19 %)**. Pour 56 % des artisans, le véhicule utilisé est un véhicule de fonction (versus 53 % au global).

Quant au temps passé sur la route, ils sont **66 % à passer moins de 1 heure dans leur véhicule par jour**. Seulement 6 % d'entre eux y restent 4 heures et plus. Ces professionnels conduisent majoritairement pendant la journée (à 81 %).

Concernant leur état d'esprit au volant, **ces trajets professionnels s'apparentent à un acte routinier pour 39 % des artisans** (même proportion qu'au global).

### Leurs principaux comportements sur la route

Ils sont **80 % à avouer adopter un comportement à risque**, ce qui est légèrement au-dessous de la moyenne globale (85 %) mais reste élevé.

Parmi ces comportements dangereux, on retrouve l'usage du téléphone au volant : **76 % des artisans déclarent recevoir ou émettre des appels en conduisant** (74 % au global). Les appels sont passés majoritairement vers les clients ou prestataires (à 55 %).

Alors que le gouvernement vient d'annoncer l'interdiction du kit mains libres avec oreillettes au 30 juin 2015<sup>2</sup>, l'étude montre que **les artisans utilisent déjà à 47 % un kit mains libres sans fil** (versus 53 % pour l'ensemble des actifs).

Parmi les autres comportements à risque, on retrouve **la conduite en état de fatigue pour 66 %**, soit moins que la moyenne globale située à 78 %.

Enfin, **les artisans déclarent à 30 % avoir déjà eu un accident ou reçu une sanction lors de leurs trajets professionnels** ces cinq dernières années, ce qui est moins élevé que la moyenne globale (34 %). La cause principale au paiement d'une amende ou à la perte de points est la vitesse excessive (respectivement à 70 % et 89 %). Ces professionnels de l'artisanat connaissent d'ailleurs majoritairement la sanction encourue en cas de dépassement de la vitesse autorisée sur autoroute (à 55 %).

### Leurs attentes en terme de prévention des risques routiers dans l'entreprise

La profession artisanale juge la mise en place d'actions de prévention des risques routiers dans leur entreprise régulière à 38 % (versus 29 % au global) et inexistante à 43 % (contre 39 %).

**Parmi les attentes des artisans quant aux actions à mettre en place en entreprise, arrivent en tête la réduction du nombre de déplacements professionnels (25 %)**, l'instauration d'une charte de « bonnes pratiques au volant » (24 %) et l'organisation d'une journée de sécurité routière (20 %).

<sup>1</sup> Echantillon de 141 personnes exerçant une profession commerciale parmi un échantillon de 1 001 personnes qui effectuent des déplacements professionnels avec un véhicule au moins une fois par mois.

<sup>2</sup> Source : Ministère de l'Intérieur, le 3 avril 2015.